Références : SG/LD/SL-2023138
N° domaine : 1.1

DECISION DU MAIRE PRISE EN VERTU DE L'ARTICLE L2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VILLE D'ERAGNY SUR OISE
CONTRAT DE FOURNITURE DE REPAS EN LIAISON FROIDE AVEC LA SOCIETE SOREST

Le Maire de la Commune d'ERAGNY-SUR-OISE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122.22,

VU l'article R2122-8 du Code de la commande publique,

VU la délibération du Conseil Municipal du 23 mai 2020, donnant délégation au Maire en vertu de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le contrat de fourniture et livraison en liaison froide avec la société Sorest, représentée par monsieur Julien Leroux, directeur général, 12 rue du Général Leclerc 78360 Montesson, pour les crèches de la commune d'Eragny sur Oise, du 3 juillet 2023 au 15 septembre 2023, non renouvelable à compter de sa notification, pour un montant des prestations alimentaires stipulé à l'article 8, comme suit :

- 4,88€ HT « Déjeuner Grand » soit 5,15€ TTC par prestation alimentaire,
- 4,56€ HT « Déjeuner Petit » soit 4,81€ TTC par prestation alimentaire,
- 0,76€ HT « Goûter Grand » soit 0,80€ TTC par prestation alimentaire,
- 0,65€ HT « Goûter Petit » soit 0,69€ TTC par prestation alimentaire,

DECIDE

ARTICLE 1er : de SIGNER le contrat susvisé avec la société Sorest, 12 rue du Général Leclerc 78360 Montesson.

ARTICLE 2 : DIT que les crédits sont prévus au budget de l'exercice.

ARTICLE 3 : DIT que le Maire de la Commune d'Eragny-sur-Oise est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au contrôle de légalité.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, publication et de sa transmission au Représentant de l'Etat.

FAIT A ERAGNY-SUR-OISE, le 16 juin 2023

Thibault HUMBERT

Maire d'Eragny-sur-Oise
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération de Cergy-Pontoise
Conseiller régional d'Ile-de-France

Accusé de réception en préfecture
095-219502184-20230616-2023138-AU
Date de télétransmission : 22/06/2023
Date de réception préfecture : 22/06/2023